

REPONSE A LA MOTION 5.06/21

La ferme du Neuf-Cul au sec pour Noël
Mme Magali Rohner, Alternative de gauche

La ferme a bien été mis au sec il y a plus d'une année, immédiatement à la suite de l'acceptation de la motion. Une bâche provisoire a ainsi été mise en place aux frais de la Municipalité de Delémont, vu l'intérêt public de ce bâtiment dans le contexte du projet de développement Gare Sud.

Comme indiqué lors du développement de la motion, des droits d'emption et de préemption ont été signés il y a plusieurs années afin d'assurer la maîtrise foncière de la ferme et de ses abords.

Les discussions en vue de l'acquisition de la ferme du Neuf-Cul se sont poursuivies et des offres ont été faites pour l'achat du bâtiment et une partie des surfaces attenantes, ceci à court terme. Une réponse est attendue prochainement et le Conseil communal espère trouver un accord en vue de soumettre une demande de crédit au Conseil de Ville début 2023 pour l'achat de la ferme et de ses alentours. Les premières réflexions, en vue de réhabiliter la ferme et permettre la mise en place d'activités d'intérêt public, ont été engagées dans le cadre du développement Gare Sud et seront poursuivies lors de l'élaboration du plan spécial qui va débiter cette année, sous réserve de l'acceptation du crédit d'études par le Conseil de Ville. Pour l'acquisition du terrain nécessaire au bassin de rétention, il faudra attendre la réalisation du plan spécial, puisque le terrain est actuellement en zone agricole.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président : La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 4 octobre 2022